

LE GRAND
Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2025_073

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	56
Votants	71
Pouvoirs	15

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 27 juin 2025

LE 3 juillet 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE CHAMIERS – FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU PARC URBAIN EN CŒUR DE QUARTIER

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. GUILLEMET, Mme FAVARD, M. GASCHARD, Mme LANDON, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme REYS, M. VADILLO, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M DENIS
M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. DOBBELS donne pouvoir à M. NARDOU
M. DUCENE donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ARNAUD donne pouvoir à Mme LABAILS
M. PARVAUD donne pouvoir à M. MARTY
M. FALLOUS donne pouvoir à M. MOISSAT
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme KERGOAT
M. LAGUIONIE donne pouvoir à M. LE MAO
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE CHAMIERS – FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU PARC URBAIN EN CŒUR DE QUARTIER

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que l'un des principaux enjeux du projet de renouvellement urbain (PRU) de Chamiers est de dynamiser le quartier par son attractivité ce qui implique notamment la création d'espaces publics et paysagers adaptés à sa population.

Que l'aménagement du parc urbain est la dernière opération du volet « mobilité douce et espaces publics » du PRU. Il comprendra l'installation de mobilier urbain, des aménagements paysagers et la création de cheminements doux pour traverser à la fois le parc et le quartier tout en étant reliés aux voies vertes de la ville et de l'agglomération.

Qu'en effet cet aménagement a pour ambition d'étendre le rayonnement du parc à l'échelle de la commune et de l'agglomération.

Que l'aménagement du parc urbain a été confié par la commune de Coulounieix-Chamiers au Département de la Dordogne, lequel assure la co-maîtrise d'ouvrage avec la commune par convention. Il en assure ainsi la maîtrise d'ouvrage, le préfinancement intégral et l'obtention des subventions.

Que la participation prévisionnelle du Grand Périgueux est mentionnée dans la convention et l'avenant 1 signés avec l'ANRU et reste soumise à une demande formelle de subvention à chaque opération, dans la limite de 764 063 € sur les espaces publics, toutes opérations confondues.

Descriptif du projet

Considérant que la création de ce parc urbain s'insère parfaitement dans la logique de développement durable et de transition écologique. Il disposera d'équipements adaptés pour toutes les catégories d'âges et les différents usages. Il apportera de la nature en ville avec des zones d'ombrage pour lutter contre les îlots de chaleur et permettra aux habitants de profiter d'espaces de fraîcheur qualitatifs.

Que le Département a sollicité une subvention de 287 368,22 € auprès du Grand Périgueux sur l'opération « Aménagement parc et voie verte » qui comprend :

- La végétalisation d'emprises précédemment imperméabilisées (parking, voiries) ;
- L'aménagement des cheminements internes piétons et cyclables ;
- La plantation d'espèces arbustives adaptées, arbres fruitiers, jardin partagé ;
- La création d'une nouvelle aire de jeux adaptée à une tranche d'âge plus large ;
- L'installation d'équipements sportifs (parcours santé, tables de jeux, paniers de basket, etc.) ;
- L'installation de mobilier urbain (pergolas, tables de pique-nique, bancs etc.)



Que le projet est conforme au descriptif de l'opération tel que mentionné dans la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier de Chamiers signée en juin 2019.

Plan de financement

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération « Aménagement parc et voie verte » est le suivant :

Coût de l'opération en €	Montant HT : 1 569 021,12 €	Montant TTC: 1 882 825,34 €
---------------------------------	------------------------------------	------------------------------------

Dépenses HT	Montant	Ressources	Montant	%
Aménagements urbains, cyclables et paysagers	1 569 021,12 €	Ville de Coulounieix-Chamiers	308 859,82 €	20 %
		CA Le Grand Périgueux	287 368,22 €	18 %
		ETAT	313 804,22 €	20 %
		ANRU	658 988,86 €	42 %
Total	1 569 021,12 €	Total	1 569 021,12 €	100 %

Que le coût total des travaux est estimé à 1 569 021,12€

Considérant que la participation du Grand Périgueux a été estimée à 287 368,22 € et inscrite à cette hauteur dans la convention et l'avenant 1 signés avec l'ANRU (FAT n°24 - 0001- 006). Elle constitue un plafond et pourra être réajustée en cas de baisse du coût d'opération.

Que la subvention s'inscrit dans l'autorisation de programme d'investissements indirects du Grand Périgueux sur les aménagements PRU.

Que le versement de la subvention au Département sera effectué dans la limite des crédits de paiement votés chaque année et sur présentation des justificatifs de factures.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Valide la participation financière du Grand Périgueux pour l'opération « Aménagement parc et voie verte » conformément aux engagements de la convention avec l'ANRU ;
- Accorde une subvention d'investissement d'un montant de 287 368,22 € au Conseil Départemental de la Dordogne ;
- Valide les modalités de paiement proposées.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 31/07/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 31/07/2025	Périgueux, le 31/07/2025
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 